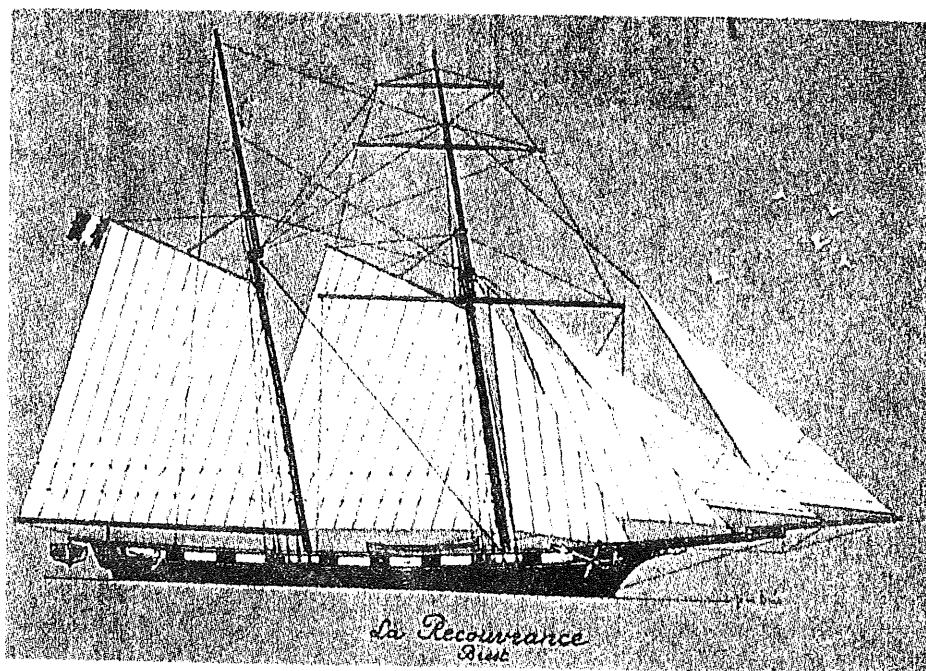


LE CONQUET

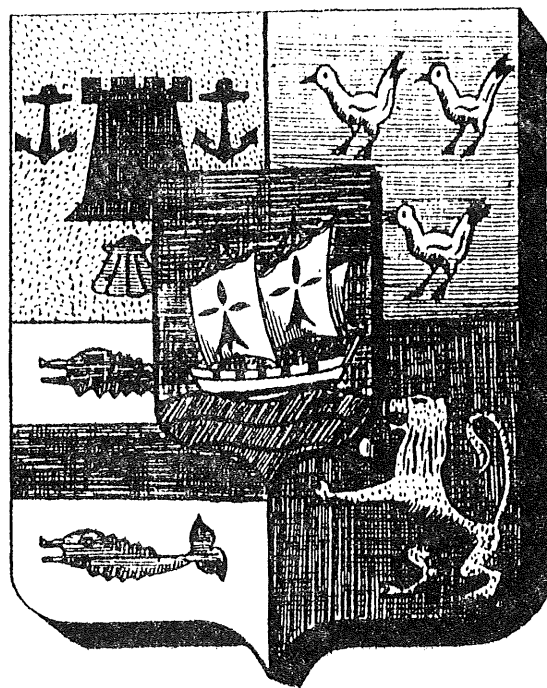
de Penzer... à Kermorvan



Bulletin Communal

N° 59

DECEMBRE 94



Si 1994 doit rester dans nos mémoires l'année des "cinquantième anniversaire de...", 1995 sera l'année de deux élections majeures, les présidentielles et les municipales. Chacun fera comme bon lui semblera puisque nous sommes en démocratie. Toutefois, je me permets de demander aux habituels boudeurs d'urne de voter ! C'est un droit que nos anciens ont chèrement acquis, alors utilisez-le ! Et puis de grâce, que ces élections se déroulent dans le calme, la sérénité et le respect des personnes. Voilà aussi le signe d'une vraie démocratie.

Comme les années passées, ce bulletin de Noël est l'occasion de faire l'inventaire des principaux travaux réalisés en 1994 et de vous faire part des travaux prévus en 1995.

Réalisations 1994 :

- La première tranche de travaux d'assainissement du centre ville est terminée.
- L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques de la rue Sainte-Barbe touche à sa fin. Les nouveaux lampadaires sont en place.
- A quelques détails près, l'aménagement de l'Esplanade est achevé.
- La révision du POS est dans sa dernière ligne droite. Il devrait être applicable en milieu d'année 1995.
- Le règlement de la zone de protection du patrimoine conquétois s'élabore quartier après quartier. Il sera applicable en fin d'année prochaine.

Projets 1995 :

- La deuxième tranche des travaux d'assainissement est en cours de programmation. Elle sera réalisée au cours du second semestre.
- Les rues détériorées par les travaux seront progressivement remises en complet état.
- La rue Général Leclerc sera aménagée pour inciter les automobilistes à "lever le pied" (si l'expérience en cours s'avère concluante).
- Le hangar du Croaë, destiné au Centre de Loisirs, sera mis en service à Pâques.
- Les études d'extension ou de création de l'école maternelle Jean Monnet vont être lancées.
- La deuxième tranche de travaux du Port (pêche et plaisance) sera inscrite début février à l'ordre du jour d'une session du Conseil Général.
- L'enfouissement des aériens du Quai du Drellac'h a été demandé.

L'année 1994 touche à sa fin et c'est le moment des voeux. Le mot "voeu" peut s'utiliser pour exprimer un souhait, un engagement et même parfois une promesse. Dans le monde incertain dans lequel nous vivons, rien n'est acquis car notre mode de vie ne cesse malheureusement d'évoluer vers plus d'instabilité et d'incertitude. Dans ces conditions, je ne peux exprimer que des souhaits. A vous tous, qui êtes soit des acteurs au service de notre commune, soit des témoins attentifs de la vie communale, je souhaite en ce début d'année le bonheur et l'épanouissement dans la réalisation de vos entreprises les plus chères. J'ai une pensée toute particulière pour les familles qui vivent dans le silence et la solitude de leur pauvreté et pour celles qui doivent supporter la disparition d'un être cher.

Christian COUTURE.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 1995

Le report des élections municipales (fin juin 95) impose à l'Equipe Municipale d'élaborer un septième budget afin d'assurer la nécessaire continuité de la vie communale. Compte tenu de la date des élections, le budget pourra être modifié en fonction des impératifs et des choix du moment, en particulier dans le domaine des investissements.

L'inflation étant stabilisée au niveau d'environ 2 %, nous pouvons estimer que le budget de fonctionnement communal variera dans des proportions à peu près identiques.

Nous aurons aussi à préparer les budgets annexes et ils sont importants. Le budget du CCAS (Centre Communal d'Action Social) n'est pas établi directement par l'équipe municipale, il a sa propre procédure et ses propres délégués conseillers municipaux ou non. Mais nous sommes amenés à constater que les difficultés financières ne concernent pas que les autres, elles touchent aussi un nombre croissant de nos concitoyens et le budget communal se doit d'être plus que jamais le support du CCAS.

Deux budgets annexes revêtent une plus grande importance : le PORT et l'ASSAINISSEMENT.

Le budget du PORT devra prendre en compte les remboursements des emprunts contractés pour la construction du Quai et de la Cale, ceci dans un contexte rendu difficile par la crise de la pêche et aussi par l'incertitude où nous sommes quant au démarrage des travaux de la deuxième tranche. Dans ce budget annexe, nous aurons l'obligation de nous montrer très attentifs pour les prévisions de fonctionnement et très restrictifs pour les prévisions d'investissement.

Le dernier gros budget est bien sûr celui de l'ASSAINISSEMENT, les travaux qui ont été exécutés en 1994, ont malgré les subventions obtenues, un poids financier important. Il faut compenser les obligations de remboursement d'emprunt par les taxes de raccordement et les redevances d'assainissement tout en prévoyant les tranches de travaux des années futures.

Les commissions concernées par ces différents budgets se réuniront à plusieurs reprises. Et en mars dès que nous aurons reçu les informations nécessaires, le Conseil Municipal se prononcera sur ces budgets qui sont les lignes directrices de l'action municipale.

Guy LE GOFF.

TOURISME

Après une saison 1993 jugée moyenne, l'année 1994 a été globalement une année satisfaisante en dépit d'une conjoncture difficile caractérisée quand même par des séjours plus courts et des dépenses restreintes.

La fréquentation a été la suivante :

- Syndicat d'Initiative : 8 275 passages dont 2 994 étrangers
- Camping Municipal : 37 696 nuitées dont 8 050 étrangers
- Camping Quéré : 8 946 nuitées dont 404 étrangers
- Village Vacances Beauséjour : 227 semaines vacances pour 142 familles
- Compagnie Pen Ar Bed : du 15 juin au 15 septembre : 50 000 passagers
- Compagnie Finist'mer : du 15 juin au 15 septembre : 10 000 passagers

SENTIERS DE RANDONNEES

La signalisation du réseau de randonnée pédestre a été mise en place sur tout le Pays d'Iroise avant cet été pour permettre à tout public de randonner en étant "positionné" sur son parcours. A partir d'une indication routière (panneau ou réglette jalonnement) le randonneur est guidé vers un point d'entrée du réseau. Un bornage sur le sentier lui permet de se repérer tout au long de son périple : lieu, infos kilométriques en amont et en aval. Des cartes-supports d'orientation (18) dont 3 sur LE CONQUET (Porsliogan, quai/embarcadère, Kermorvan (à mettre en place) lui indiquent l'endroit où il se trouve, vers lequel il va. Deux circuits ont été balisés : un réseau côtier et un à l'intérieur soit 120 km de randonnées.

Pour compléter ce dispositif et contribuer à son développement, il est nécessaire d'offrir des structures d'hébergement adaptées, des gîtes d'étape. Quatre sites ont été pressentis : Kerglonou sur l'Aber Ildut, Lanniouarn à Plouarzel, la Ferme d'accueil de Kéringar et Porsmilin, affaire à suivre.

VALORISATION DU PATRIMOINE : PLAN D'INTERPRETATION

L'objectif de ce projet est de compléter la valorisation du réseau de randonnée en donnant à voir, à comprendre, à découvrir les différents aspects patrimoniaux de notre pays. L'étude a été confiée à la Société "Mille lieux sur la terre", mission qui se déroulera en différentes phases : de positionnement, de recherche, de conception, de création, de faisabilité. Le travail consiste à dégager les spécificités du Pays d'Iroise. Qu'y-a-t-il ici et par ailleurs ? Un premier bilan nous sera présenté le 15 janvier.

CANDIDATURE PAYS TOURISTIQUE DE BRETAGNE XIème PLAN

Notre dossier de candidature n'a pas été retenu dans l'immédiat mais n'a pas été rejeté non plus : un délai d'un an nous est accordé pour nous mettre en conformité avec les critères imposés par la Charte Régionale : 30 000 habitants ou 2 cantons.

DOCUMENT D'APPEL PAYS D'IROISE

Il sera construit comme le carnet de voyage d'un visiteur découvrant le Pays d'Iroise avec commentaires, croquis, aquarelles, photos. La maquette nous sera présentée dans les prochains jours pour un tirage au printemps.

Compte tenu du poids économique du tourisme : deuxième activité de Bretagne derrière l'activité agri-agroalimentaire, il est indispensable de poursuivre les efforts en sa faveur et d'affirmer des objectifs forts de développement.

Yvette QUERE.

LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

- LE CONQUET DE L'AN 2000 -

(Extrait du rapport de présentation)

I - LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Avec 2149 habitants, Le Conquet affirme sa vocation de petite commune urbaine par des caractéristiques d'une commune finistérienne de type urbain, de 2000 à 5000 habitants : forte densité de population (254 habitants au km²) vieillissement de la population, taux de chômage assez important, faiblesse de l'agriculture, parc immobilier confortable bien structuré en petits logements et doté d'un secteur locatif social conséquent.

Elle garde également quelques composantes d'une commune rurale de plus de 2000 habitants: croissance démographique encore importante, parc de logements relativement ancien et pratiquement sans vacance.

Elle possède aussi des spécificités qui façonnent son identité : faiblesse du taux d'activité, rythme de construction plus soutenu que la normale, représentativité conséquente des résidences secondaires, importante activité de pêche.

Le vieillissement de la population est certes assez net mais il est plus le fait de l'accueil d'une nouvelle population, âgée et attirée par le cadre de vie de la commune, que du glissement de la structure d'âge de la population résidente. Il est à rapprocher de l'accroissement des résidences secondaires, qui progressent encore moins vite que les résidences principales.

Au regard de ses caractéristiques démographiques et d'habitat, la commune du Conquet semble donc actuellement dans une phase d'affirmation de ses atouts (activité portuaire, tourisme, qualité de vie) à mi-chemin entre le mode de vie rural et urbain.

L'évolution démographique 1982-1990 a progressé, rappelons-le, selon une moyenne annuelle de 0,83% ce qui était moyen par rapport à la croissance du canton.

Sans pouvoir estimer précisément quelle sera la croissance sur les 10 prochaines années, dépendante de multiples facteurs souvent indépendants des décisions communales, la commission municipale a cependant choisi de considérer comme base de travail la même évolution démographique que sur la période précédente, ce qui semble raisonnable et souhaitable.

La population avoisinerait 2340 habitants en l'an 2000. Compte tenu du vieillissement de la population, le nombre d'occupants par résidence principale diminuerait, induisant une quantité plus importante de logements pour une masse égale de population. Ce phénomène de desserrement consommerait environ 80 logements.

En supposant des proportions similaires de résidences secondaires et de logements vacants, le parc total de logements en l'an 2000 serait de 1015 habitations environ, soit 215 de plus qu'en 1990.

La construction de ces 215 logements neufs doit permettre :

- de couvrir les besoins de la population actuelle liés au renouvellement des logements (comprenant leur réaffectation ou leur destruction), à la variation des résidences secondaires et des logements vacants, ainsi qu'à la décohabitation et au desserrement des ménages. Ces besoins sont estimés à 140 logements.
- d'accueillir une nouvelle population de près de 200 personnes, nécessitant 75 logements supplémentaires.

II - LES OBJECTIFS DE LA REVISION DU POS : LE PARTI D'AMENAGEMENT

La mise en conformité avec la loi littoral et la prise en compte des espaces naturels remarquables de la commune justifie à elle seule la révision du Plan d'Occupation des Sols.

Cependant l'évolution démographique que connaît la commune induisant une consommation régulière des espaces urbanisables ont incité le groupe de travail à une nouvelle réflexion sur l'occupation des sols.

Des projets et des équipements publics particuliers dont l'ambition est de valoriser la ville et la commune toute entière sont évoqués et étudiés : activités de loisirs, extension des mouillages pour la plaisance....D'autres sont déjà en cours de réalisation : assainissement collectif et prise en compte du patrimoine bâti, architectural et paysager de la commune par la mise en place d'une procédure Z.P.P.A.U.P.

Leur intégration au nouveau plan d'occupation des sols rendra celui-ci plus cohérent avec la prochaine structure communale et mieux adaptée au tissu urbain conquétois.

La volonté municipale est également de limiter la hauteur des constructions tout en respectant un ordre de densification des secteurs agglomérés en fonction de leur proximité du centre-ville.

La révision inclue également quelques données nouvelles :

- la prise en compte de dispositions législatives récentes comme la loi sur l'eau et la loi d'orientation pour la ville,
- l'agrandissement de voies existantes pour permettre une meilleure desserte vers l'extérieur et un moindre encombrement de la ville centre,
- la réservation d'un espace de lagunage possible dans le vallon de Porsliogan, pour un assainissement collectif futur de Lochrist.

Ce document est donc le résultat d'une réflexion approfondie sur l'avenir, le développement et le rayonnement de la commune : la nature et la localisation des équipements, la densité d'urbanisation, la protection et la mise en valeur des sites architecturaux et naturels, etc...



SYNDICAT DES EAUX DE KERMORVAN DE KERSAUZON

LA RESSOURCE EN EAU ET LES ACTIONS DU SYNDICAT

PROGRAMMES 1995-1999



1-l'eau brute

1-1-La ressource en eau brute

Le syndicat des eaux de Kermorvan de Kersauzon puise depuis 1963 sa ressource en eau dans le ruisseau de Kermorvan. Il disposait alors d'une réserve de 12 000 m³ de capacité et, pour conforter sa production, il a réalisé de 1973 à 1992 divers aménagements:

- constitution de trois réserves supplémentaires portant la capacité de stockage à 170 000 m³.
- creusement d'un premier forage à Pen ar Prat, en 1987, puis d'un deuxième à Kersongar en 1992.
- réalisation d'une prise d'eau provisoire en 1989 sur le ruisseau de Pont l'Hopital pour faire face aux difficultés rencontrées cette année là.

1-2-qualité des eaux brutes



L'eau brute utilisée pour la production d'eau potable dépasse, en certaines périodes de l'année, la norme réglementaire de 50 mg par litre fixée pour le taux des nitrates. L'évolution de ce taux dans une même année comporte des pointes en février et mars ainsi que des creux en septembre et octobre. Les autres paramètres caractérisant la qualité de la ressource ne présentent pas le même caractère au regard de la réglementation.

1-3-les prélèvements d'eau brute

Le syndicat prélève dans sa ressource un volume d'eau brute variant annuellement de 985 000 à 1 055 000 m³ depuis 1989. Le ruisseau de Kermorvan représente plus de 80% des prélèvements, les forages ne donnant qu'un débit d'exploitation faible mais néanmoins intéressant.

2-l'eau potable



2-1-moyens de production d'eau potable

Le syndicat a fait construire en 1967 une usine de production d'eau potable sur le site de Milin Izella en Ploumoguér. Sa capacité de traitement est de 300 m³ /h. La production d'eau de cette usine a atteint 920 000 m³ en 1993.

Cette production connaît de fortes variations dues à la population estivale, passant par exemple de 55 000 m³ en février à 115 000 m³ en août en valeurs moyennes sur la période 1990-1993.

2-2-La distribution

L'eau de l'usine est distribuée sur 7 communes:

- Le Conquet
- Lampaul Plouarzel
- Locmaria Plouzané
- Plouarzel
- Plougouclin
- Ploumoguér
- Trébabu



La population sédentaire de 7 communes représente 13 600 habitants et la population saisonnière est estimée à 35 000 personnes.

Le nombre d'abonnés au service d'eau est d'environ 7 400 à la fin de 1993.

2-3-la consommation

La consommation moyenne a atteint 96 m3 en 1993



2-4-la qualité de l'eau traitée

A partir des bilans des contrôles sanitaires effectués par la ddass du Finistère, l'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique hormis pour la norme en taux de nitrates qui dépasse à plusieurs périodes la teneur de 50 mg/l.

3-Le bassin versant

Le bassin versant en amont de la prise d'eau du syndicat a une superficie d'environ 1 200 ha situé pour la plus grande part sur la commune de Ploumoguier (78% du bassin), ensuite sur celle de Trébabu (18%) et celle de Locmaria Plouzané (4%).

L'unique activité dans ce bassin versant est l'activité agricole forte de 27 exploitations dont 23 pratiquent l'élevage.

4-diagnostic global

Les ruisseaux alimentant les réserves du syndicat sont fortement chargés en nitrates et en phosphore. Le premier élément conduit à des dépassements de la concentration réglementaire dans les eaux brutes et les eaux distribuées tandis que le second est responsable, lors de conditions de température et d'ensoleillement favorables, d'un développement d'algues préjudiciable au rendement de l'usine.

5-les objectifs-les constats

Cette situation a conduit le syndicat des eaux de Kermorvan de Kersauzon à engager plusieurs réflexions sur:

- l'avenir de la ressource actuelle
- la recherche de nouvelles ressources
- les approvisionnements extérieurs
- les actions à mener sur le bassin versant
- la filière de traitement de l'eau brute



En conclusion de ces réflexions, le syndicat a adopté un programme ambitieux d'actions:

- pour améliorer la qualité de l'eau brute
- pour améliorer la qualité de l'eau distribuée sans attendre les résultats des actions sur l'eau brute
- assurer une sécurité d'approvisionnement, notamment en période estivale
- améliorer le rendement de l'usine pour réduire les pertes

6-les actions



6-1-pour la qualité de l'eau brute

Un premier programme a été engagé en 1991 et consiste en des travaux aux sièges d'exploitations agricoles afin de limiter les risques de pollutions directes et de permettre une meilleure gestion des effluents d'exploitations.

Ce programme a concerné la quasi totalité des exploitations agricoles du bassin versant et a représenté un investissement global de l'ordre de 3,3 mf.

Cette opération va être complétée en proposant aux exploitants volontaires de réorienter l'ensemble de leur système d'exploitation vers des modes de production prenant en compte la situation du bassin versant. Un appui technique et économique sera assuré individuellement.

Ce deuxième programme sera réalisé en utilisant la méthodologie dite "plan de développement durable". Il s'appuiera sur les réglementations et dispositifs mis en place tels les périmètres de protection de la prise d'eau et des forages, les zones vulnérables, les installations classées, le programme de maîtrise des pollutions lié à l'intégration des élevages au dispositif des agences de l'eau, le programme de résorption dans les zones d'excédent structurel.

L'ensemble de ces mesures constitue des gages de réussite de la démarche initiée par le syndicat.



6-2-pour la qualité de l'eau traitée

La filière de traitement de l'usine sera modifiée et complétée :

- un renforcement de l'ozonation
- l'installation d'un équipement de flottation
- la mise en place d'une dénitratation.



Ces équipements permettront d'agir rapidement sur la qualité de l'eau distribuée car il faudra quelques années avant d'obtenir les premiers résultats significatifs sur l'eau brute à partir des actions sur le bassin versant. Ils devront au préalable avoir été autorisés dans le cadre d'une procédure de dérogation au décret n°89.3 relatif à la qualité des eaux de surface destinées à la production d'eau potable.

6-3-pour la sécurité d'approvisionnement

Parallèlement à l'investissement projeté à l'usine et aux opérations sur le bassin versant, le syndicat, par l'intermédiaire du Syndicat mixte d'aménagement hydrauliques des bassins du Bas Léon, va bénéficier dans le courant de l'année prochaine d'une interconnexion entre son réseau de distribution et celui de la Communauté urbaine de Brest. Cette liaison permettra :

- d'améliorer la distribution dans les secteurs côtiers de Locmaria Plouzané et de Plouzané.
- d'assurer la sécurité de l'approvisionnement de certains secteurs.

7-les investissements

L'ensemble de ces opérations se traduit par un investissement de l'ordre de 15 mf pour lequel le syndicat bénéficiera de subventions et l'incidence sur le coût de production de l'eau à la sortie de l'usine est aujourd'hui estimé à 2,50 f le m³.

Ainsi par la réalisation d'un programme à deux volets, l'un sur le bassin versant, l'autre sur la filière de traitement de l'eau, le syndicat des eaux de Kermorvan de Kersauzon préservera sa ressource et apportera à ses abonnés une eau répondant en permanence aux normes définies pour la qualité de l'eau potable.

13 déc 94



ORDURES MENAGERES

A partir du 1er janvier 1995 c'est la Communauté de Communes qui gèrera entièrement le ramassage et le traitement des ordures ménagères. La taxe antérieurement perçue par le Trésor Public se transforme en redevance dont les modalités sont explicitées ci-dessous.

RAPPEL DES GRANDS PRINCIPES DE LA NOUVELLE COLLECTE ET LA REDEVANCE POUR ORDURES MENAGERES

I - LA FREQUENCE DE COLLECTE

- Elle est hebdomadaire dans la mesure où le litrage des bacs mis à disposition est suffisant. Ceci est surtout valable pour les pavillons, maisons, petits immeubles, commerces à faible production.
- Elle est bi-hebdomadaire dans le cas de complexe d'immeubles (H.L.M. par exemple) où le litrage mis en place n'est, délibérément pas suffisant pour une collecte hebdomadaire. Ceci ne ferait que multiplier les bacs nuisant à l'aspect général. Par ailleurs, ces bacs sont souvent parqués sur des aires publiques et peuvent recueillir les déchets des autres usagers.
- Elle est bi-hebdomadaire ou multiple également pour les gros usagers qui en auront fait le choix. En période estivale, la fréquence sera adaptée si la production de déchets est dépendante de la saison (hôtels, restaurants, villages vacances...). Un planning de moyenne saison (mai à septembre) sera établi. Sera également établi un planning de haute saison (juillet et août) pour certains points avec une collecte à fréquence accrue (campings...).

II - LES MODALITES DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES

- Elle est indexée par la fréquence de collecte. Le coefficient multiplicateur de la collecte tient compte de la variation saisonnière de la fréquence :
 - Basse saison : octobre à avril
 - Myenne saison : mai à septembre
 - Haute saison : juillet et août

Ceci est valable pour les commerces et collectifs dont l'activité est liée à la fréquentation saisonnière de la collecte.

III - LES TARIFS DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES 1995

- LES TARIFS NORMAUX

Litres	1 bac	2 bacs	3 bacs	4 bacs
140	570	740	900	1 100
240	680	970	1 250	1 550
340	800	1 200	1 600	2 000
750	1 290	2 170	3 060	3 950
1 100	1 700	3 000	4 300	5 600

- Collecte hebdomadaire : Tarif x 1
- Collectes multiples : Tarif x fréquence hebdomadaire
- Collecte variable : Tarif x fréquence prorata temporis

IV - LES TARIFS SPECIAUX

- Résidences secondaires :
La ROM est fixée à 75 % du tarif normal de base
- Centres de vacances, campings agréés, colonnies, villages vacances :
La ROM est fixée en fonction du service rendu prorata temporis, le service rendu étant constaté par la fréquence et le litrage collecté.
- Terrains de campings et caravanes, non agréés :
La ROM est facturée à la commune sur la base du service rendu constaté en fin de saison, facturé à 15 F. par usager et par passage. La commune facturera elle-même à l'usager.
- Les immeubles ou locaux "vides de meubles" durant une période de - de 6 mois pour cause de liquidation, vente ou travaux sont assujettis pour l'année correspondante à une redevance basée sur 75 % du tarif de base.

V - LES EXONERATIONS

Sont exonérés de la ROM, les usagers entrant les catégories suivantes :

- Exonérations techniques :
 - les usagers n'utilisant pas le service et dont les limites de propriété sont situées à plus de 300 m du lieu de passage du service.
 - l'usager industriel ayant opté pour une collecte de ses déchets par un collecteur privé agréé.
- Exonérations communale ou publiques :
 - Sont exonérés tous les immeubles publics, communaux, sportifs, scolaires, culturels, de loisirs, sociaux, associatifs.
 - Sont exonérés tous les centres scolaires ainsi que les centres de restauration scolaires
 - Sont exonérés les foires, marchés et manifestations organisées par une association de la Communauté de Communes ou d'une commune membre.
 - Sont exonérés les locaux d'Administration d'état affectés à un service public sans caractère industriel et commercial. Ceci exclut les logements des fonctionnaires travaillant dans ces services qui eux sont assujettis à la ROM



**ETAT CIVIL DES MOIS DE
JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE
OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE**



NAISSANCES

LE 06 JUILLET	Mathieu René Roger KERROS	33 rue Poncelin
LE 07 JUILLET	Mona LE BERRE	13 rue Pen Ar Bed
LE 01 AOUT	Hugo Jean Albert Marie GEORGET	36 rue Kennedy
LE 2 SEPTEMBRE	Johana Claudine Françoise Marie JézéQUEL	3 rue Lieutenant Jourden
LE 2 SEPTEMBRE	Guillaume Dominique Pierre Jean JézéQUEL	3 rue Lieutenant Jourden
LE 9 SEPTEMBRE	Virginie Morgane KÉRÉBEL	12 rue Albert de Mun
LE 12 SEPTEMBRE	Maxime Pierre Jean Gilles BOSMANS	9 rue Clémenceau
LE 27 SEPTEMBRE	Valentine Nicole Annie HERPRECK	4 rue Clémenceau
LE 03 OCTOBRE	Julien TANGUY	32 rue Sainte Barbe
LE 21 OCTOBRE	Dorian LE LANDAIS	27 rue Albert de Mun
LE 26 OCTOBRE	Pierre-Brendan Yves Bernard BOSSARD	Kérinou
LE 31 OCTOBRE	Delphine Danielle Yvette CAMBIANO	Résidence Poul Conq
LE 05 NOVEMBRE	Aurélie Cornélia Johanna BOURBAO	Pen Ar Valy
LE 19 NOVEMBRE	Anne Florence KERNÉIS	Kérinou
LE 04 DECEMBRE	Julien LE BRIS	30 rue Albert de Mun



MARIAGES

LE 02 JUILLET	TOURMEN Hervé, Manipulateur en radiothérapie, Centre Radio, LE CONQUET LANNUZEL Claudie, Etudiante, 31 rue Docteur Jestin, BREST
LE 29 JUILLET	VALLA Jean-Pierre, Ingénieur militaire, 120 rue Saint Roch, TOULOUSE ARZUR Estelle, Déléguée commerciale, 5 rue Clémenceau, LE CONQUET
LE 13 AOUT	HERVE Christophe, Magasinier, 60 rampe de Stangalard, BREST LE MADEC Corinne, sans profession, 12 rue du Phare de Lochrist, LE CONQUET
LE 13 AOUT	BOUET Rémy, Journaliste, 6 place Charles Minguy, LE CONQUET VEYSSIERE Martine, Agent de voyage, Impasse des Cormorans, LOCMARIA PLOUZANE
LE 26 AOUT	GELIN Vincent, Professeur d'éducation physique, 3 avenue Laënnec, BRUXELLES LE RU Anne, Secrétaire, 1 route Touristique, LE CONQUET
LE 9 SEPTEMBRE	JézéQUEL Roland, Salarié agricole, 1 rue Sainte Brigide, LOPERHET KERNÉIS Christelle, Employée de commerce, Kérinou, LE CONQUET
LE 23 SEPTEMBRE	COUGNY Jean, Commercial, 12 route de Kéringar, LE CONQUET KARSENTY Sophie, Assistante en Communication, 12 route de Kéringar, LE CONQUET
LE 30 SEPTEMBRE	LE RU François, Retraité, 4 rue Pierre Loti, LE CONQUET LE GALL Jeanne, Femme de ménage, 27 bis rue Robert Schuman, LE CONQUET
LE 3 DECEMBRE	MAREC Serge, Sous-Marinier, 20 rue Poncelin, LE CONQUET FONTAINE Sylvie, Agent Hôtelier, 20 rue Poncelin, LE CONQUET
LE 10 DECEMBRE	PODEUR Patrick, Gérant de société, 7 rue Yan Dargent, ROSCOFF et résidant à Prat Mélou, LE CONQUET JUDON Gaëlle, Vendeuse, 7 rue Yan Dargent, ROSCOFF
LE 17 DECEMBRE	JézéQUEL Alain, Secrétaire Général de mairie, Place Charles Minguy, LE CONQUET LOSSEC Hélène, Infirmière, 4 rue Duguay-Trouin, BREST

DECES

LE 10 JUILLET	GUILLAS Marie Joséphine	81 ans	La Résidence "Le Streat Hir"
LE 11 JUILLET	MENGUY Erwan	20 ans	3 rue Milin Avel
LE 10 JUILLET	BECOUARN Richard Jean Emmanuel	51 ans	39 rue Robert Schuman
LE 20 JUILLET	LAURENT veuve LARSONNEUR Marie-Louise	80 ans	31 quai du Drellach
LE 30 JUILLET	LAMY Henri Théophile Paul	66 ans	8 rue Pedriel-Vaissière - BREST
LE 16 AOUT	JEANMART Jean-Pierre Hubert Lucien	45 ans	17 place Charles Minguy
LE 10 SEPTEMBRE	TREBAOL Georges Marie	78 ans	22 rue Général Leclerc
LE 21 SEPTEMBRE	FÉREC Jean Emile Marie	61 ans	18 rue Docteur Laënnec
LE 23 SEPTEMBRE	POULLAOUEC veuve TANGUY Jeanne Yvonne	81 ans	Résidence "Le Streat Hir"
LE 25 SEPTEMBRE	PODEUR Yves Marie	67 ans	15 rue Charles de Gaulle
LE 25 SEPTEMBRE	GOÏC René Jean Marie	87 ans	Résidence "Le Streat Hir"
LE 03 OCTOBRE	JÉZÉQUEL Anna Marie Françoise	76 ans	5 rue Dom Michel
LE 06 OCTOBRE	KERMORGANT Michel Marie	72 ans	rue de Béniguet
LE 10 OCTOBRE	TRIBOY ép KÉRÉBEL Hélène Cécile	46 ans	10 rue du Phare de Lochrist
LE 28 OCTOBRE	CADIOU Jean Pierre Marie	75 ans	Résidence "Le Streat Hir"
LE 14 NOVEMBRE	VAILLANT veuve TANGUY Marie-Louise	72 ans	11 rue de Verdun
LE 14 NOVEMBRE	VAILLANT Jacques René Marie	72 ans	Résidence "Le Streat Hir"
LE 6 DECEMBRE	ABILY Jean-Pierre	58 ans	13 rue de La Tour d'Auvergne

PERMIS DE CONSTRUIRE




Accordé le	Nom du Propriétaire	Destination de la Construction	Adresse
24.08.94	Mme Jean KERARVRAN	VERANDA	30 rue de La Tour d'Auvergne
19.09.94	Mr LUCAS/Mme GALLIOU	Transformation de bureaux en maison d'habitation	Rue Winston Churchill
01.09.94	Mr GIRAUDIN	GARAGE	6 rue Lombard
01.09.94	Mr Alain CAM	Extension Résidence Principale	Rue de l'Iroise
01.09.94	ASSOCIATION DIOCESAINE	GARAGE	24 rue Lieutenant Jourden
29.09.94	Mr CLOUP	Extension Résidence Secondaire	30 rue Sainte Barbe
24.10.94	Mr Michel VESCO	Résidence Principale	Rue de l'Iroise
08.11.94	Mr MORINAY	Galerie d'Art	Rue Troadec
03.11.94	Mr Jean LE GALL	Résidence Principale	Rue Jules Ferry
17.11.94	Mr Claude DURIEUX	Modificatif garage bateaux	Presqu'île de Kermorvan
18.11.94	Mr Jean-Pierre ESCAFFRE	Résidence Principale	Route touristique-Portez



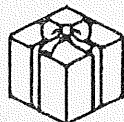



BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

10 rue du Lieutenant Jourden
29217 LE CONQUET

 Nouveaux jours et heures d'ouverture :

Lundi 18 h à 19 h
Mardi 10 h 30 à 11 h 30
Mercredi 10 h 30 à 11 h 30
Samedi 10 h 30 à 11 h 30



 Programme des animations organisées par le Centre Départemental de l'Association Culture et Bibliothèque pour Tous, en partenariat avec la Ville de Brest. A la maison de la fontaine, 18 rue de l'Eglise, Recouvrance à BREST

*Animations ouvertes à tous/entrées gratuites
Premier semestre 1995 :*

Mardi 10 janvier 95

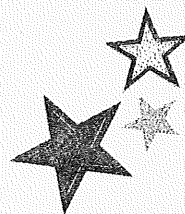
14 h 30 : Jean-François COATMEUR
Auteur de romans policiers
A propos de son dernier roman

Février-Mars 95 :

14 h 30 : Yves MORAUD
Professeur à l'UBO avec ses comédiens
Le Théâtre ! Pourquoi/Comment ?

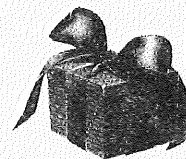
Avril-Mai 95 :

14 h 30 : Claude PUJADE-RENAUD
"Belle-Mère"
De la nouvelle au roman





PERMANENCES



Toutes les permanences sociales se tiennent
dans le local situé près de la Mairie.
Téléphone : 98 89 09 61.

ASSISTANTE SOCIALE PECHE

Mme ROHOU
98 44 46 47
16 rue Bruat
29200 BREST

AU CONQUET : le lundi matin de 10 h 00 à 11 h 30
A BREST : le jeudi de 10 h 30 à 12 h 30
A MOLENE : le 3ème mardi
Sur le secteur : le 1er lundi

ASSISTANTE SOCIALE GENERALE

Mme GUILBAUT
98 84 23 22
Centre Médico-Social
43 rue Général de Gaulle
29290 SAINT RENAN

AU CONQUET : le 1er mardi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30

CAISSE VIEILLESSE CRAM

Mr BERTHELOT
98 46 22 88
Retraites

AU CONQUET : le 3ème mercredi de 14 h 00 à 16 h 30

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE CPAM

SECURITE SOCIALE

AU CONQUET : le 2ème et 4ème mardi de 14 h 00 à 16 h 00

MEDECIN PSYCHIATRE

Sans RDV

AU CONQUET : le 3ème mardi de 9 h 00 à 12 h 00

ACCES DES ADMINISTRES AUX SERVICES PUBLICS INSTALLES AU CHEF-LIEU DU DEPARTEMENT AU TARIF LOCAL

LISTE DES SERVICES JOIGNABLES AU TARIF LOCAL
EN COMPOSANT LE NUMERO AZUR CORRESPONDANT

SERVICE	NUMERO D'APPEL
- PREFECTURE	36.63.29.01
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES	36.63.29.03
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET	36.63.29.04
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES FISCAUX	36.63.29.05
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA CONCURRENCE ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES	36.63.29.06
- INSPECTION ACADEMIQUE	36.63.29.07
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT	36.63.29.08
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	36.63.29.09
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	36.63.29.10
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	36.63.29.11
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE	36.63.29.12
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES MARITIMES	36.63.29.13
- SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE	36.63.29.16

“Signez, tout est réglé”

Qu'est-ce que le chèque emploi service ?

C'est un mode de paiement qui vous permet de rémunérer une personne pour les prestations qu'elle effectue chez vous, dans votre résidence principale ou secondaire (uniquement en France métropolitaine).

C'est une simplification administrative : le chèque emploi service tient lieu de bulletin de paie, de contrat de travail et de déclaration des charges sociales.

C'est un avantage pour l'employeur qui bénéficie d'une réduction d'impôts, et pour le salarié qui bénéficie d'une couverture sociale.

Pour quels services ?

Il s'agit d'aides occasionnelles à caractère familial ou domestique comme :

- soutien scolaire
- garde-malade
- garde d'enfants (sauf pour les particuliers qui bénéficient de l'Allocation de garde d'enfants à domicile)
- aide à domicile
- aide pour personnes âgées
- activité de jardinage
- et toutes les activités relevant de la convention collective nationale des employés de maison.

Le chèque emploi service ne concerne pas les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex. : secrétaire...).

Comment obtenir et utiliser le chèque emploi service ?

Il suffit de remplir une demande d'adhésion que l'on trouve auprès de l'établissement teneur du compte-chèques (obligatoirement domicilié en France dans une banque, un bureau de poste, une caisse d'épargne ou auprès d'un comptable du Trésor) et de la lui transmettre avec un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.

Ce formulaire comporte une demande et une autorisation de prélèvement automatique au profit de l'Urssaf de Saint-Etienne - Centre National Chèque Emploi Service - pour effectuer le paiement des cotisations sociales liées aux salaires versés. Toute dénomination d'autorisation de prélèvement interdit l'utilisation du chèque emploi service. Le prélèvement intervient une fois par mois. Le chèque est nominatif et délivré dans les mêmes conditions que les chèques ordinaires. Il comprend 20 chèques et 20 volets sociaux.

Avec le chèque, l'employeur rémunère la personne qu'il emploie. Le volet social sert à déclarer les charges sociales patronales et salariales. Il suffit de le remplir et de l'adresser, dans les quinze jours suivant la remise du chèque au salarié, au Centre National Chèque Emploi Service. Des enveloppes pré-adressées sont fournies avec le chèque emploi service.

Quelle rémunération ?

Elle doit être au moins égale au Smic horaire net, majoré de 10 % afin d'y inclure l'indemnité de congés payés (s'agissant d'un contrat à durée déterminée, l'indemnité est forfaitaire).

Pour connaître le Smic net, se renseigner :

- à Info Emploi au 16 (1) 47 87 01 01.
- au 3615 Emploi.
- à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Quelles cotisations sociales ?

L'employeur n'a pas à calculer le montant des cotisations sociales : c'est le Centre National Chèque Emploi Service qui le fait, en appliquant les bases et les taux en vigueur à la date de réception du volet social. L'employeur indique seulement, sur le volet social, le mode de calcul des cotisations, choisi d'un commun accord avec le salarié : base forfaitaire ou salaire réel.

Selon la base forfaitaire, le calcul des cotisations sociales se fera exclusivement en fonction du nombre d'heures effectuées sur la base du Smic horaire majoré de 10 % pour l'indemnité de congés payés. Avec ce mode de calcul, les cotisations sont moins élevées et le salarié dispose d'une couverture sociale minimale.

Selon le salaire réel, les cotisations sont proportionnelles au salaire effectivement versé et le salarié dispose d'une couverture sociale plus large.

Le Centre National Chèque Emploi Service adresse à l'employeur un décompte mensuel des cotisations qui sert également d'avis de prélèvement.

Quels avantages pour le salarié ?

Le chèque emploi service lui garantit l'ensemble des droits sociaux : retraite, indemnités de chômage, assurance maladie. Il couvre tous les risques d'accidents du travail.

Chaque mois, le Centre National Chèque Emploi Service adresse au salarié une attestation d'emploi récapitulant les salaires et cotisations correspondant à ses activités réglées par chèque emploi service.

Quels avantages pour l'employeur ?

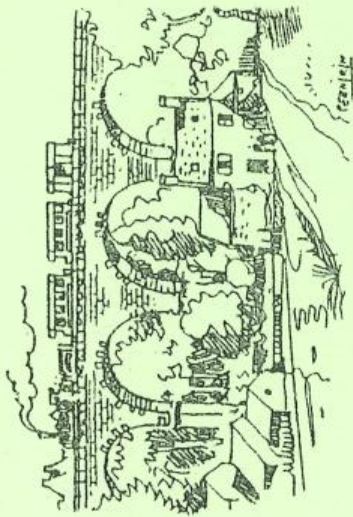
Il bénéficie d'une réduction d'impôts égale à 50 % du montant total "salaire + cotisations sociales" versé dans l'année. Ce montant, actuellement plafonné à 26 000 F, est susceptible d'être porté à 90 000 F en 1995.

Chaque année, le Centre National Chèque Emploi Service lui adresse une attestation fiscale à joindre à la déclaration de revenus.

L'employeur est en conformité avec la législation sur le travail clandestin.

Si l'employeur a 70 ans ou plus

Il peut demander à être exonéré des cotisations patronales de Sécurité sociale. Il lui suffit de remplir la demande d'exonération qui se trouve dans le chèque emploi service et de la retourner au Centre National Chèque Emploi Service en y joignant une fiche individuelle d'état civil lors de l'envoi de votre premier volet social, ou lors d'un envoi ultérieur s'il atteint 70 ans en cours d'utilisation du chèque emploi service.



- PARTICULIERS...
- ARTISANS...
- COMMERÇANTS...
- AGRICULTEURS...
- MAIRIES...
- ASSOCIATIONS...
- DEMANDEURS D'EMPLOIS...

...DE LA POINTE
DU GRAND MINOU
A L'ABER WRACH'H.

Sortez de l'impasse ...
faites appel au :

R.A.I.L.

RECHERCHE D'ACTIONS D'INSERTION LOCALE

L'Association se propose d'être l'Intermédiaire entre :
-les demandeurs d'emplois ;
-les offreurs potentiels de travail.

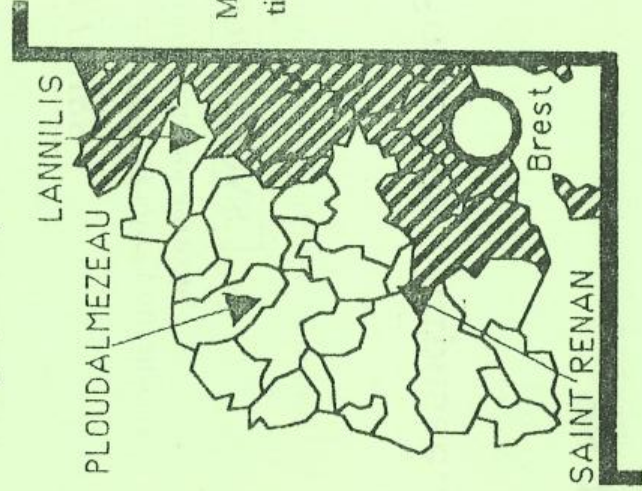
Agréments préfectoraux n° 92-2634 du 31 Décembre 1992
et n° 94-1394 du 7 Juillet 1994.

OFFREURS DE TRAVAIL.

- Nous assurons : - des interventions rapides,
- avec couverture sociale,
- sans formalités pour l'utilisateur.
- Connaissant ceux qu'il fait travailler, leur situation sociale, leurs capacités, le RAIL peut, dans un délai très court, apporter une réponse à ceux qui ont un travail à faire exécuter.
- Vous n'avez à régler au RAIL que le forfait horaire fixé.

DE PLUS...

- Vous manifestez activement votre solidarité avec les demandeurs d'emploi.
- Vous luttez contre le travail au noir.
- Vous redonnez confiance à quelqu'un qui n'avait plus l'occasion de travailler.
- Vous permettez peut-être de créer de nouveaux emplois.



SECTEUR DU CONQUET :

Monsieur COUTAY, Directeur du RAIL
tiendra une permanence au Local CCAS
le MARDI 10 JANVIER 95
de 10 H à 12 H

Téléphone : 98 48 01 68.

PARTICULIERS

Vous avez quelquefois besoin des services d'une personne extérieure :

- pour faire le ménage ou la cuisine (en cas d'imprévu)* ;
- pour bêcher le jardin et tailler une haie ;
- pour casser du bois et le ranger ;
- pour raccommoder ou coudre ;
- pour effectuer de petites réparations non faites par des artisans ;
- pour garder à domicile, pendant votre absence, des enfants, un malade ou une personne âgée* ;
- etc.

* : cela concerne les services aux particuliers qui ne sont pas assurés par l'ADMR.

COMMERCANTS, ARTISANS, INDUSTRIELS

Vous avez un surcroît de travail, un besoin momentané de main d'oeuvre ... et vous ne savez pas à qui faire appel.

Vous avez des remplacements à effectuer (ex : un de vos salariés est malade et il vous faut le remplacer).

AGRICULTEURS

Vous aimeriez être secondés pendant quelques jours pour des travaux saisonniers, pour nettoyer votre matériel agricole, ...

MAIRIES, ASSOCIATIONS

Vous avez besoin d'un "coup de main", vous souhaitez améliorer votre environnement, ...

DEMANDEURS D'EMPLOI

Vous désirez découvrir, tester vos compétences en réalisant divers petits boulots.

Vous souhaitez renouer progressivement avec le Monde du Travail, afin de déterminer la formation qualifiante qui vous conviendrait le mieux.

Vous pouvez vous rendre utile en travaillant ponctuellement pour des artisans, commerçants, agriculteurs, particuliers, associations, mairies, ... des Cantons de Ploudalmezeau et de Saint Renan, des communes de Landéda, Lannilis et Tréglonou.

Ainsi vous contribuerez activement
au développement économique local.

Vous êtes inscrits à l'AN.T.E..

Vous êtes en mesure d'assurer des remplacements.

Vous êtes capables de réaliser des petits travaux :

- entretenir ;
- manutention ;
- courses ;
- emplois familiaux ;
- etc.

Sortez de l'impasse... faites appel au R.A.I.L.

10 rue Henri Provostic - B.P. 58
29830 PLOUDALMEZEAU

98 48 01 68



** NATATION SCOLAIRE **

Après une réflexion approfondie entre la Commune, les écoles Jean Monnet et Saint Joseph, les conseillers pédagogiques, le projet d'activité "PISCINE SCOLAIRE" a obtenu le feu vert de Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Education National Brest V pour la rentrée 94-95.

La Commune a donc décidé de lancer une activité de natation scolaire destinée aux élèves des classe de cours élémentaires des écoles primaires de la Commune. Les leçons sont données, à raison d'une séance par semaine par Michel LANGLOIS, Animateur Municipal, que la Commune met à la disposition des écoles. Monsieur LANGLOIS est éducateur sportif diplômé d'état et agréé par l'Education Nationale. Ces leçons sont prévues sur une durée fixée par l'Inspection Départementale. Les élèves sont répartis par groupes de niveau. Pendant qu'un groupe pratique l'activité natation, les autres élèves travaillent dans la salle de cours, sur des thèmes en lien avec le milieu marin.

Un carnet de natation scolaire sera délivré à chaque enfant en fin de cycle.

Verrons-nous un jour pousser la graine de champions ?
C'est en semant que l'on récolte !



CENTRE DE LOISIRS "LES DAUPHINS"

Sous la responsabilité de Monsieur Michel LANGLOIS, Animateur Municipal, assisté de Marie-Pierre KERROS, le Centre de Loisirs accueille les enfants de la Commune depuis août 1993. Ils ont été aidés dans cette tâche par Marie Noëlle MAREC, employée comme CES jusqu'à la fin décembre 1994. Durant l'été, les responsables ont dû faire appel à des jeunes diplômés ou en cours de formation, pour encadrer les 3-6 ans et les 7-13 ans avides d'activités variées.

Les plus jeunes s'adonnaient cet été aux joies de la découverte de la nature sur des thèmes tels que la MER et l'AGRICULTURE. Ils ont connu la Pêche à pied, l'arrivée des bateaux au port, des activités manuelles avec coquillages. La visite d'une ferme, des promenades sur les sentiers du CONQUET, la construction de cabanes dans les bois.

Tandis que leurs aînés visitaient le phare de Saint Mathieu, la Station de Radio Conquet et le canot de sauvetage, le Fort de Berthaume et son exposition "1 000 outils sur la Mer", une exposition agricole... Sans compter la journée à l'Île Molène, les sorties à bicyclette et l'activité Kayak de mer.

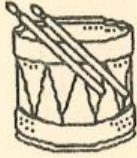
Ils ont également participé aux concours de châteaux de sable avec les enfants du village-vacances de Beauséjour et ont apprécié les plaisirs de la plage et de la baignade.

Depuis la rentrée de septembre, le Centre a repris son rythme normal : il accueille les enfants le mercredi durant l'année scolaire et tous les jours du lundi au vendredi pendant les petites vacances. Promenades à bicyclette, initiation à la manipulation de la boussole, décorations de Noël sont les objectifs des plus grands. Pendant ce temps, les plus jeunes s'intéressent aux plantations de graines de haricots, aux activités manuelles très variées et préparent pour Noël des fresques murales, des guirlandes et des cartes de voeux.

N'oublions pas les aînés qui fréquentent assidûment l'activité Maquette et Modélisme le vendredi soir à la Salle Kermarrec.

Le bâtiment du Croaë, acquis par la Commune, est actuellement en cours de restauration. Il pourra accueillir les jeunes du Centre de Loisirs dès les vacances de Pâques.

Il y a un an, dans ce même bulletin, nous souhaitions "Bon Vent" au Centre de Loisirs, pariant sur sa réussite. Le pari est tenu et nous ne pouvons que lui renouveler nos voeux à l'aube de la nouvelle année.



Initiation Musicale



La Commission des Affaires scolaires et Culturelles mène depuis quelques mois une réflexion sur la mise en place d'une initiation musicale destinée aux élèves des Cours préparatoires des écoles primaires de la Commune.

Une rencontre a permis de réunir les chefs d'établissement, les conseillers pédagogiques et les responsables de la Commission. Le projet, est actuellement à l'étude et pourrait démarrer après les vacances de février s'il obtient l'accord de Monsieur l'Inspecteur Départemental.

Arbre de Noël



Comme chaque année, la séance "ARBRE DE NOEL", offerte par la Commune aux enfants des écoles, a connu un vif succès.

Après les prestidigitateurs et les clowns des années passées, les enfants des classes maternelles, cours préparatoires, cours élémentaires et cours moyens ont eu la joie d'aller au cinéma.

En effet, "Film et Culture" s'est déplacé à la Salle Le Gonidec pour proposer aux plus petits le film "Crin Blanc" tandis que les plus grands faisaient connaissance avec "Astérix Le Gaulois". Les plus jeunes ont reçu des friandises. Leurs aînés, comme l'an passé, ont eu en cadeau des livres destinés à étoffer la bibliothèque de leurs classes. Les chants de Noël préparés par les enfants et leurs institutrices ont contribué à la réussite de cette fête, devenue désormais une tradition.

CLUB DES MOUETTES



Le Club des mouettes tient toujours le bon cap. Les sorties pour 1994 se sont déroulées à raison d'une par mois sauf pendant les vacances où le club ferme ses portes.

Les activités se passent au Club deux fois par semaine : le mardi et le vendredi.

Le Comité cantonal nous propose au cours de l'année différentes activités telles que des concours de belote, dominos, pétanque, thés dansants...

Tous les ans au mois de décembre a lieu à Saint-Renan, Salle "Le Bretagne", le spectacle de fin d'année. Cette année, celui-ci se déroule le 7 décembre. Il obtient toujours un franc succès, bien mérité d'ailleurs, puisque les acteurs sont tous des membres du Club de chaque commune du canton.

L'informatrice Madame JAOUEN nous rend visite une fois par mois, elle aide les adhérents qui le désirent dans leurs démarches administratives.

Le 7 janvier a lieu le goûter des Rois.

Le 28 janvier, l'Assemblée Générale. Les retraités et près retraités désireux d'adhérer au Club sont invités à se présenter ce jour-là.

Les personnes désirant devenir administrateurs sont priées de se faire connaître au bureau du Club avant cette date de façon à préparer les élections en vue du renouvellement du tiers sortant.

LE CLUB DES MOUETTES VOUS SOUHAÏTE UN JOYEUX NOEL ET
PRESENTE A TOUS SES MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNEE 1995 !





OFFICE DE TOURISME



1) Heures d'ouverture :

Pour préparer la saison 1995 et répondre dès réception aux demandes de renseignements qui nous parviennent chaque jour par téléphone ou par écrit, l'Office est ouvert en période hivernale du Mardi au Samedi inclus de 09h00 à 12h00, et pendant les vacances scolaires de 15h00 à 19h00. La rapidité d'une réponse est un gage de sérieux et d'efficacité.



2) Équipement :

Pour améliorer la rapidité et la fiabilité de nos contacts, après l'acquisition d'un micro-ordinateur, la mise à disposition du Public d'un Publi-Phone-Minitel, nous venons, grâce à la participation financière de la Commune de nous doter d'un Téléphone-Fax (numéro 98.89.08.20)

3) Nos adhérents :

- 62 loueurs pour 77 meublés.
- 17 propriétaires pour 40 chambres chez l'habitant.
- 1 gîte d'étape pour 30 personnes.
- 32 commerçants artisans.



4) Bilan 1994 :

En plus de notre Mission première qui est d'accueillir, de renseigner le touriste français ou étranger nous avons développé cette année notre vocation de Service Public au profit des Associations locales (UNC - Jumelage - Paroisse - etc... ou Entreprises Commerciales (billetterie) avec toujours le même souci d'impartialité et d'objectivité. Près de 3000 billets de toutes sortes ont été vendus par nos hôtes. C'est sans doute ce qui explique que la fréquentation de l'Office - en dents de scie au printemps - a été globalement plus forte que les années passées.



Les randonnées pédestres estivales ont été très appréciées et ont drainé des fidèles (autochtones ou touristes) depuis Brest, Plouguerneau, Plouzané ou Saint Renan).

5) Perspectives d'avenir et souhaits :

Le Tourisme en Pays d'Iroise et en particulier au Conquet a de beaux jours devant lui. Dans la conjoncture économique actuelle, toujours aussi tristounette, il devient un élément de plus en plus important.

Relayant le Comité Départemental du Tourisme, nous invitons fortement nos adhérents, loueurs de meublés ou de chambres, chez l'habitant à jouer la carte de la fiabilité et à viser à bref délai la labellisation "Nid Vacances" synonyme de sérieux et de qualité.

Notre assemblée Générale aura lieu le VENDREDI 27 JANVIER .



Excellente année 1995 à tous.

Le Président
François LE BORGNE



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
(UNC - UNCAFN)



- SECTION LE CONQUET - TREBABU -

Notre Assemblée Générale Annuelle s'est tenue le Dimanche 27 novembre dernier.

Son point fort fut incontestablement l'évocation de très nombreuses cérémonies et manifestations qui ont marqué le cinquantième anniversaire de la libération du CONQUET les 10 et 11 septembre.

Comme l'a souligné le Maire Christian COUTURE le 11 novembre, les anciens combattants à cette occasion ont donné le meilleur d'eux-mêmes avec la foi et le patriotisme qui les animent. Ils ont été la cheville ouvrière de toutes les cérémonies initiées par la Commune.

Dans le recueillement et l'émotion partagés, nos morts pour la FRANCE et nos aviateurs alliés ont été honorés au Monument aux Morts et à la Stèle de Porsliogan, et moment ô combien émouvant la pose d'un oeillet sur leur tombe au cimetière de Lochrist.

Le repas communal qui rassembla tous ceux qui portèrent les armes contre l'ennemi fut fort apprécié par les participants. Sans oublier le défilé des engins blindés, canons et véhicules militaires à l'initiative du Président avec la collaboration active de l'Association du Fort Montbarey qui s'associait à l'exposition d'objets relatant la deuxième guerre mondiale (collecte de Monsieur CUREAU).

A cours de ces cérémonies, Christian COUTURE, Maire, a remis à titre exceptionnel la médaille d'honneur de la ville à Madame Simone IDOT, incorporée à 18 ans dans la résistance dès 1942, nommée Adjudant, titulaire en outre de la Croix de Guerre et de la médaille de la résistance.

Enfin la plaquette consacrée à "LE CONQUET DANS LA GUERRE 39-45" dont le mérite revient pour une grande part à Jean-Pierre CLOCHON que nous félicitons et remercions chaleureusement.

EXCEPTIONNEL, puisque rare, nous avons eu le grand honneur de voir décorés par le Général BAZIRE, de la rosette d'officier de la Légion d'Honneur à titre militaire, Jo SALAUN et Emile TREBAOL membres de notre association. Nous leur renouvelons nos plus vives félicitations.

AUTRE EVENEMENT, LE 8 OCTOBRE 1994 :



La visite au CONQUET de Mr et Mme BRAMBLE et leur fils. Mme BRAMBLE née Anna OWEN est la fille du Commandant de Bord de l'Avion Wellington de la RAF John Jervis OWEN abattu au dessus de PORSLIOGAN le 6 juillet 1943. Cette famille souhaitait connaître l'endroit où étaient inhumés les 4 aviateurs alliés et aussi connaître tous ceux qui depuis plus de 50 ans entretenaient et fleurissaient leurs tombes. Ils voulaient également s'entretenir et remercier ceux qui

avaient participé activement à l'édification de la stèle du Mémorial et rencontrer les témoins de l'époque du drame. Le courrier qui suivit cette visite remerciait chaleureusement toutes les personnes qui avaient accepté de venir à leur rencontre et cette lettre se terminait ainsi :

"Pour finir, nous aimerions verser une contribution à la Trésorerie des Vétérans. Je joins un chèque que nous aimerions voir employé pour aider aux festivités de Noël et du premier de l'An".

Signé : Anna BRAMBLE.

Ce souhait sera bien sûr satisfait et la date retenue est le jeudi 29 décembre à 18 heures, salle Le Gonidec qui réunira :

Les anciens combattants et leurs épouses, les sympathisants cotisants à la section, les participants à la réception du 8 octobre, les veuves d'anciens combattants, la municipalité, et leurs épouses, ainsi que le personnel communal. Cette information tient lieu d'invitation pour les personnes concernées.

LES VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS ET L'ACTION SOCIALE restent nos préoccupations principales pour l'année à venir. Nous sommes à votre disposition à tout moment pour étudier et régler au mieux vos problèmes personnels, sachant qu'actuellement les veuves d'AC bénéficient hormis la retraite à 100 % des avantages des anciens combattants. Plus vous serez nombreuses, plus on fera avancer les choses.

NOS DISPARUS :

Quatre amis nous ont quittés cette année 1994 :

- Jacques GRANDJEAN
- Georges TREBAOL

- François LEON
- François QUERAN



NOS PROJETS POUR 1995 :

En dehors des cérémonies officielles, 1995 sera encore une année très active avec :

- *Le 18 mars*, Bal du Printemps au Relais de Trébabu (dîner dansant)
- *Le 17 mai*, au Fort Montarey avec déjeuner (animation) à l'auberge de TOULBROCH.
- *Le 06 juillet*, Cochon grillé sous barnum au Parc de Beauséjour, suivi d'un concours de pétanque.

Nous n'oublions pas les malades Anciens Combattants et Sympathisants et leur souhaitons "Bon Courage" et "prompt rétablissement".

LES BUREAUX DES ANCIENS COMBATTANTS ET LE COMITE DE SECTION
SE JOIGNENT A MOI POUR ADRESSER, A VOUS TOUS ET VOS FAMILLES
TOUS NOS VOEUX POUR 1995.

BONNE ANNEE, BLOAVEZ MAD



Le Président,
Jean-Pierre KEROUANTON



LE FORT SAINT LOUIS en 1994

Avec l'équipe d'animation, ce sont plus de 1200 jeunes qui ont fréquenté la Base et le Conquet cette année pour des camps, des stages ou des week-end découverte

En tant que Centre européen de scoutisme, 207 jeunes étrangers, venus de toute l'Europe, ont fait la découverte de notre région (sans compter les parents qui ont élu domicile au camping) . C' est une augmentation de 25% par rapport à 1993 !

Voici les activités auxquelles ces jeunes ont participé :

DECOUVERTE

Baptême de plongée (GMAP)	168 jeunes
Ouessant	413 "
Sorties bateaux 1 jour	239 "
Croisières 2 jours	159 "

ATELIERS TECHNIQUES

Matelotage	42
Météo	30
Cartographie	41
Atelier plastique	25
Bois et demi-coques	105
Photo	34



CHANTIERS

360 jeunes ont effectué des travaux de remise en état du Fort : peinture, vitrerie, maçonnerie et aménagement (infirmerie, bureau) .

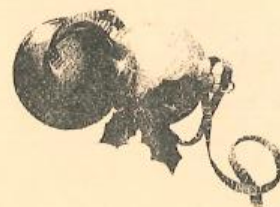
Les bancs et tables pour Beauséjour ont été terminés .

FORMATION

En Avril une vingtaine de jeunes ont participé au stage de formation de "patrons d'embarcation et de flottille" qui est également un stage BAFA voiles .

Résultats:	BAFA :	9
	Patron d'embarcation :	6
	Patron de flottille :	1

Pour la première fois, lors de ce stage, seize jeunes ont passé le certificat de radio restreint (VHF)



LE FORT SAINT LOUIS EN 1994 (suite)

EUROPE

La tendance à la fréquentation de la Base par les scouts étrangers se confirme, cette année ils sont venus principalement d'Allemagne, d'Autriche, d'Irlande et de Pologne .

Pendant l'été, nous avons eu la visite des responsables nationaux marins d'Irlande et d'Italie

Dès à présent nous avons plus de 20 demandes de groupes étrangers pour 1995 .

ECHANGES

Le Centre Européen de Vassarö, en Suède a échangé deux de ses chefs de bord avec la Base, pendant la saison estivale (suite à la visite du responsable suédois en Décembre 1993)

Deux marins Irlandais sont également venus renforcer l'équipe mer en Juillet

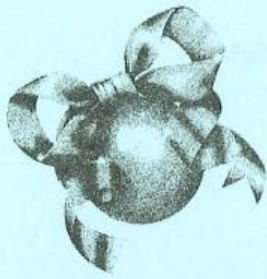
Deux maîtrises Polonaises se sont intégrées à l'équipe d'animation en Août

LA FLOTTILLE

Trois nouveaux bateaux ont fait leur apparition cet été, il s'agit de " Loups de mer " que la Base a acheté au centre de formation de Hourtin et que l'équipe mer a complètement regrégé . Avec ces bateaux notre flottille est maintenant complète et pourra faire face aux exigences d'être une Base Nationale et un Centre Européen .

Dès à présent nous préparons la saison prochaine en souhaitant que notre région, porte ouverte sur la mer et les îles, continue de bénéficier de la venue de jeunes à la recherche de découvertes et de projets forts ...





Créée en 1991 à PLOUGONVELIN, l'association "EUPHONIA" qui s'appelle désormais "EUPHONIA MUSIQUE ET DANSE" connaît un succès croissant d'année en année.

En effet, l'année 93-94 a vu le nombre de ses adhérents atteindre les 200 inscrits, répartis sur les 3 communes de PLOUGONVELIN, LE CONQUET, PLOUMOGUER.

La gestion et le fonctionnement de l'association étant assurés par des bénévoles uniquement, la décision de dédoubler "EUPHONIA" a été prise en août 94 : ainsi est née "MELOMANIA" à PLOUMOGUER, proposant les mêmes activités musicales. Les deux structures collaborent étroitement, notamment dans le recrutement des professeurs.

ACTIVITES MUSICALES :

A la rentrée 94, l'effectif est de 108 adhérents répartis sur les Communes de LE CONQUET, TREBABU, PLOUGONVELIN. 10 professeurs assurent les cours à PLOUGONVELIN et au CONQUET. Dans chaque localité, l'association dispose d'une salle pour la musique.

De nombreuses disciplines y sont proposées :

- piano
- batterie
- flûte à bec
- saxophone
- guitare
- solfège (sans instrument)
- violon

Une discipline qui attire les jeunes enfants de 4 à 6 ans, permet une approche de la musique avant de choisir un instrument : l'initiation musicale. Cet éveil musical fait découvrir aux élèves les rythmes et les instruments de musique : petites percussions, xylophones, maracas, tambourin...

Une approche du solfège, de jeux musicaux et des chants complètent le cours collectif de 45 mm. Cette activité qui connaît un franc succès est proposée au CONQUET, cette année.

Depuis la rentrée, les enfants et adultes débutants en solfège sont pris séparément en cours. Celui-ci dure 45 mm (collectif). Les cours d'instruments (individuels) durent 20 mm, 30 mm pour la batterie.

AU CONQUET, tous les cours ont lieu à la Salle annexe de la Mairie, Place Charles Minguy.

Animations en 95 :

- concert de rock
- Groupe de musique bretonne (fest Noz)
- Audition des élèves de musique 3 juin 1995
- LE CONQUET
- LE CONQUET
- PLOUGONVELIN Salle Polyvalente

Les dates exactes des concerts seront confirmées dans la presse et par voie d'affiches.

Contact musique : Madame Ghislaine LE GALL au 98 89 07 26
Madame Nicole GATESOUBE au 98 89 12 62

ACTIVITES DANSE :

Danse classique - Modern jazz

Vous avez souvent rêvé devant un spectacle de danseuses en tutu !!!

Si vous avez plus de 4 ans, l'association EUPHONIA vous propose des cours de danse classique le mercredi après-midi à la Salle Kermarrec.

Dans une salle équipée d'un plancher, de barres, et peut-être bientôt de glace, Nathalie vous accueille :

- de 4 ans à 6 ans à 14 heures (150 francs par trimestre)
- de 7 ans à 9 ans à 15 heures (200 francs par trimestre)
- plus de 10 ans et adulte à 16 h 15 (200 francs par trimestre pour les enfants et 240 francs pour les adultes).

Par contre, si vous avez plus de 14 ans et que vous préférez une musique plus rythmée, venez au cours de Modern Jazz le lundi à 20 heures (150 francs par trimestre).

Pour tout renseignement :

- Madame Nathalie CORRE 98 89 34 91
- Madame Chantal QUENTEL 98 89 11 28



EUPHONIA

souhaite une bonne année 1995 à tous !

MER MONTAGNE

vous souhaite
une Bonne Année



DECEMBRE ! Déjà une d'écoulée.

Bien remplie pour Mer Montagne au Conquet: Fête du port - Brocantes de Juillet et d'Août - Accueil des jeunes manigodins.

L'Association prépare l'année 1995.

- Voyage Adultes à la Ruche à MANIGOD au mois de Mars prochain.
- Séjour des petits Conquétois à la neige (échange en famille), nous attendons des nouvelles de Neige - Océan pour mettre sur pied le départ.

De plus, l'année prochaine nous fêterons nos 10 ans le week-end du 29 Avril au 1er Mai. De nombreuses activités seront liées à cette manifestation "Conquétoise-Manigodine".

Nous demandons déjà aux personnes possédant des photos tirées lors d'un séjour à Manigod (Colonie de vacances, Classes de neige, Photos de groupe) de nous les prêter afin de prévoir une exposition, d'avance Merci.

En attendant de sauter à l'an prochain, le Bureau et les Membres de l'Association vous souhaitent un JOYEUX NOEL et de bonnes fêtes de fin d'année.



ECOLE DE SPORT LE CONQUET



L'école de sports a diversifié ses activités pour la saison 94/95. Les adhérents peuvent participer désormais à trois activités.

A) L'école de sports dont le but est d'offrir aux enfants de cinq ans et plus, une initiation sportive, tout en leur donnant le goût du sport (large éventail de disciplines sportives...)

Depuis plusieurs saisons, nous formons, parallèlement, des adolescents (anciens élèves de l'école de sports), afin d'étoffer notre encadrement et préparer les éducateurs de demain...

B) La section natation : Pour la troisième année, cette section permet à une cinquantaine d'enfants de bénéficier de 20 cours de natation.

Lancée en 1992, cette activité a vu le jour grâce à un partenariat entre l'association et la municipalité. Nous tenons à remercier Monsieur le Maire pour la mise à disposition de Mr. Langlois, pendant deux saisons consécutives. A noter que pour la saison 92/93 l'association a dû faire des efforts importants, tant sur le plan financier (déplacement au Relecq Kerhuon), que celui de la disponibilité (l'encadrement ayant été sollicité tous les samedis de 13h00 à 19h00)

Cette saison L'école de sports a pris entièrement l'activité à sa charge. Le maintien de l'activité permettant aux petits conquétos de précéder ou de poursuivre les séances de Natation offertes aux écoles par la Municipalité

C) La section Gymnastique : grande nouveauté, cette activité permet aux enfants de l'école de Sports d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine et donne à des enfants plus âgés la possibilité de pratiquer une "discipline de base"

D) Projets 1995 : Désireux de respecter nos objectifs, nous voulons en 1995, proposer de nouvelles activités à nos adhérents.

- activités de découverte : un projet est à l'étude (recherche de partenaires financiers) pour proposer aux plus grands une découverte de quelques activités : Planche à voile ; tir à l'arc

- contacts avec les sports pratiqués dans la commune : Notre souhait serait de nouer des rapports de partenariat avec les autres associations, afin de remplir un de nos objectifs : Leur donner envie de continuer à pratiquer un Sport au sortir de notre association.

En remerciant nos éducateurs adultes : Marie Agnès et Jean ; nos adolescents, devenus indispensables : Vanessa, Caroline, Céline, Valérie et Gaelle ; nos maitres nageurs : Annie et Jean Luc et tous nos dirigeants bénévoles...

JOYEUX NOEL et BONNE ANNEE

à
TOUS



Pour le Bureau le Président
Ariel Straboni



La saison 94-95 a commencé comme tous les ans par le traditionnel tournoi du mois d'août qui a vu pour la première fois la victoire de l'UJAP de QUIMPER dans le tournoi du Soir. PLOUARZEL s'imposant logiquement l'après-midi.

Les diverses équipes ont repris le chemin de la salle omnisports depuis la rentrée scolaire.

Le Club se compose pour la saison de 6 équipes :

1 benjamine, 1 minime fille, 1 minime garçons, 1 cadette filles, 1 senior filles, 1 senior garçons.

Les résultats sont plus qu'encourageants pour la première phase des championats en ce qui concerne les 4 équipes de jeunes. Mais après la trêve de Noël, attention car le niveau sera nettement plus relevé.

Juste un mot à propos de l'équipe cadette qui a brillamment remporté son premier match de coupe de France contre UJAP de Quimper "équipe régionale" par 53-48. Il ne faut pas se griser car le second tour se déroulera à St Martin des Champs (Morlaix) le dimanche 11 décembre 94. Mais tous les espoirs leur sont permis !!!

Pour les seniors garçons qui se sont nettement renforcés à l'inter saison et qui a trouvé en la personne d'andré LE BEC un manager-entraîneur de choc !!! La montée reste l'objectif principal de la saison.

Les seniors filles quant à elles, en raison des diverses défections successives des anciennes en ce début de saison, se trouveront dans l'obligation de jouer le maintien avec ses jeunes joueuses issues du club. Nous leur souhaitons de réussir dans leur objectif et avec le travail fourni à l'entraînement et l'adhésion de toutes, l'objectif devrait être atteint sans problème. Bon courage à elles !!!

ANIMATION 94-95 :

Le tournoi cadettes se déroulera le dimanche 16 avril 95

L'assemblée du Club se tiendra le samedi 20 mai 95 à la salle omnisports.

Le Club recevra du jeudi 25 mai au lundi 29 mai 95 une délégation galloise (35 personnes). Neuf matchs seront au programme de ce week-end de l'ascension.

Le Club participera à la fête du port 95.

La 15ème édition du "Challenge Pen Ar Bed" se disputera le samedi 19 août 95 avec 12 équipes seniors masculins.

BONNE ANNEE A TOUS !





Olympic Club Kermorvan

Siège Social : 7 Rés. H. de Portzmoguer - 29217 LE CONQUET

Tel. : 98.89.13.28



LE CONQUET

L'OCK est une association d'une trentaine d'adhérents, dont une dizaine de féminines. Son but est la course à pied.

La sortie "circuit loisir" du dimanche matin est son activité principale.

L'OCK propose également un entraînement le mercredi soir à 18.45 h au stade municipal : Débutants bienvenus !

En 1995, pour ouvrir notre porte aux nouveaux adhérents de tous niveaux, la sortie du dimanche matin offrira une option "circuit court" (5/6 km) parallèlement à un "circuit long" (12/15 km)

Un listing des circuits kilométrés sera proposé à tous les coureurs. Une annonce du circuit adopté, se fera par voie de presse chaque semaine, ceci en fonction des conditions météorologiques.

Venez nous rejoindre. La beauté naturelle des sentiers conquétois vous appelle !

L'OCK





ASC

L'ASSOCIATION SPORTIVE CONQUETOISE a réussi à se maintenir en 1ère division la saison dernière et surtout à repartir pour la saison 94/95, ceci malgré un manque d'effectifs, tant au niveau des joueurs que des bénévoles.

Lors de l'Assemblée Générale, Jean-Michel GULLY ne se représentant pas comme Président, un nouveau bureau a été formé :

Président : Guy MENGUY

Vice-Présidents : Jean Yves TOURMEN, Jean-Michel GULLY

Trésorier : Guy LE GOFF

Secrétaire : Jean René CLOITRE

Sans oublier les autres indispensables dirigeants et parents qui transportent et encadrent les jeunes joueurs.

En ce qui concerne nos joueurs débutants, nous rencontrons un problème d'encadrement que nous nous efforcerons de régler avec l'aide de tous.

Cette saison s'annonce difficile pour notre équipe A. Mais le maintien est à notre portée.

Meilleurs souhaits sportifs à tous et bonne année.



CORRESPONDANCE DU TELEGRAMME



A compter du 1er janvier 1995, la correspondance du TELEGRAMME sera assurée par :

Madame Marie-Annick FALHUN
domiciliée au Bourg de Lochrist
Tél : 98 89 16 01